



Lettre d'information de Pénombre

association régie par
la loi du 1^{er} juillet 1901

Janvier 2016 – numéro 62

Je suis l'ombre que projettent mes mots

Octavio Paz
Pasado en claro, 1975
Traduction de Roger Caillois



NOUVELLE RECRUE

Notre % quotidien

LES 365 pourcentages figurant à la Une de *Mon Quotidien* entre le premier janvier 2013 et le 18 juin 2014 montrent qu'en moyenne, 46,88 %.

19 % des pourcents se terminent par zéro et 6 % par neuf. Il n'est pas tenu compte ici des trois cas dans lesquels une décimale précisait le pourcent (deux 5 et un 2).



Le pourcentage le plus fréquent est 40 (15 occurrences soit 4 %), devant 63 et 10 (11 et 10 occurrences respectivement). 39, 81 et 89 n'apparaissent jamais, ainsi que, mais on s'y attendait, 0, 1, 98, 99 et 100.

Si je suppose que les valeurs 0 et 100 ne sont pas des pourcentages admissibles par *Mon Quotidien*, je pourrais être tenté de parier que le chiffre des dizaines de chacun de mes taux quotidiens est aléatoire. Eh bien ce pari serait perdant à 99,99 %. Vous me direz qu'il est évident que les dizaines 0 et 9 sont moins fréquentes dans les sondages ou dénombrements.

Si je ne conserve que les dizaines 1 à 8, ce pari serait néanmoins perdant à près de 98 %.

Dans l'une et l'autre hypothèse, mon copain Khikhi (*donc khi deux, ndlr*) me défend de parier le mardi, les autres jours le laissant plus indifférent.

La moyenne des taux de *BVA* est la plus élevée, à 65, *Ipsos* est à 53 et *IFOP* à 50. *OpinionWay* ferme la marche à 42.

L'observation de la nature des proportions est intéressante. La moyenne est à 35 pour les recensements, 42 et 44 pour les enquêtes tournées vers les comportements et la consommation et 61 pour les enquêtes d'opinion. Dans ce dernier cas, Khikhi interdit toute idée de pari : deux taux sur trois sont compris entre 60 et 96 !

Au minimum, 2 % des Français de 15 ans et plus n'ont jamais appris à faire du vélo (*Axa prévention*, 29 juin 2013).

Au maximum, 97 % des automobilistes français disent posséder un triangle de signalisation en cas d'accident (*Croix-Rouge*, 18 septembre 2013).

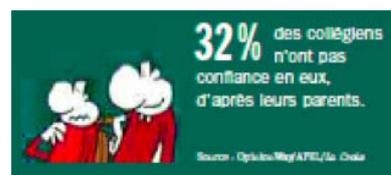
Le sujet le plus exploité est celui des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications (26 % des pourcents) loin devant les vacances (7 %).

Ce dernier sujet fait figure de marronnier. On pouvait lire le 26 mars 2013 que 44 % des Français prévo(ya)ient de partir en vacances cet été (*Protourisme* qui alertait sur son site, « c'est moins que l'an dernier »), puis le 10 mai, que 25 % des adultes français ne partiront pas en vacances cet été (*OpinionWay*). Rebelote le 13 mai 2014 : 58 % des Français envisagent de partir en vacances cet été (*Ipsos*). Entre parenthèses : « jamais ce chiffre n'a été aussi bas »...

Le plus grand numérateur comporte 136 signes (« pensent que l'équipe de France passera le premier tour du mondial de foot 2014. Elle jouera contre le Honduras, la Suisse et l'Équateur. »)

Le plus grand dénominateur en comporte 82 (« la zone de recherche de l'avion de la Malaysia Airlines, tombé dans l'océan Indien »).

Il est souvent intéressant de se demander comment un taux peut être déterminé. Certains cas n'offrent pas une réponse simple. Ainsi, le 22 mars 2013 apprenait-on que « 32 % des collégiens n'ont



pas confiance en eux d'après leurs parents » (*OpinionWay/APEL/La Croix*). Qui est interrogé ? Les

parents sur les enfants, ou les enfants sur les parents ? Et confiance en qui, en eux-mêmes ou en leurs parents ?

Chaque jour, le pourcent est illustré par Berth, prodigieux !

Otto de Saint Pourçain

Ndlr : nous publions tel quel ce texte surprenant et parfois elliptique reçu à la rédaction. Nous allons demander à Monsieur de Saint Pourçain de préciser sa méthodologie.

LE COIN DES EXPERTS

Le PISA préféré des médias

SOUVENEZ-VOUS. En décembre 2013, la France était sous le choc. Tous les médias se faisaient l'écho des résultats de l'enquête PISA, conduite en 2012 par l'OCDE dans 65 pays, censée évaluer la capacité des jeunes de 15 ans à utiliser les acquis de leur période de scolarité obligatoire dans la vie courante. Le site du gouvernement consacré à l'éducation se contentait d'un laconique « Baisse des performances des élèves de 15 ans », mais d'autres voix se révélaient plus alarmistes : « France, échec et maths » (*Le Point*), « La France 25^{ème} du classement mondial » (*Le Figaro*), « Pisa : les maths, ce mal français » (*BFMTV*), « La France perd du terrain » (*Les Échos*), etc.

En septembre 2015, à la rentrée des classes, l'OCDE publie les résultats d'une autre étude, effectuée en 2012, concernant les compétences numériques des élèves. Ce rapport indique que l'utilisation d'Internet et des nouvelles technologies en classe n'améliore pas automatiquement la performance des élèves. Mais il nous révèle aussi que, au niveau de leur compréhension de l'écrit électronique, les Français se placent en 13^{ème} position avec un score moyen de 511 (avec une augmentation significative de 17 points par rapport à 2009), significativement supérieur à la moyenne de l'OCDE (497) et que, pour les performances à l'épreuve de mathématiques, ils se classent au 11^{ème} rang. Quant à l'indice d'activité globale de navigation sur écran, il classe les Français en 8^{ème} position.

Que croyez-vous qu'il arriva ? Aucun des grands médias ne titra sur les bonnes performances des élèves français mais on préféra souligner que « en classe, le numérique ne fait pas de miracles » (*Le Monde*), « le numérique à l'école n'est pas une garantie de performances » (*Le Figaro*), « l'introduction du numérique à l'école n'est pas la panacée » (*BFMTV*), etc. Le gouvernement qui s'engage actuellement dans le plan numérique pour la réussite des élèves le ferait-il en pure perte ?

Regardons le rapport de l'OCDE plus en détails. En France, il y aurait 2,9 élèves par ordinateur à l'école. D'où vient cette information ? Le nombre d'élèves par ordinateur se fonde sur les déclarations des chefs d'établissement concernant le nombre d'élèves de 15 ans scolarisés dans leur établissement et le nombre d'ordinateurs mis à la disposition de

ces élèves. Comme les élèves de 15 ans d'un collège ou d'un lycée ne sont pas les seuls élèves qui ont le droit d'utiliser les ordinateurs de leur établissement, ce rapport ne nous apprend pas grand-chose sur l'utilisation réelle des ordinateurs. Que savons-nous d'autre ? Les élèves de PISA utilisent-ils ces ordinateurs dans leur établissement scolaire ? La question n'est pas renseignée par la France. Surfent-ils sur Internet pour leur travail scolaire ? La question n'est pas renseignée non plus. Utilisent-ils Internet chez eux ? Nous n'en savons rien. Il en est de même pour toutes les questions relatives à l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication), le questionnaire n'ayant pas été proposé en France.

Pourquoi tant insister sur le manque d'efficacité des outils numériques en matière de performances alors qu'il s'agit de résultats grossiers, établis sur le temps moyen déclaré de l'utilisation des ordinateurs et alors qu'on ne sait rien de ce qui se passe en France ? Et pourquoi ne pas mettre en avant les bons résultats des élèves français ?

Que retiendront les médias lors de la prochaine livraison ? Les paris sont ouverts.

Béatrice Beaufile

PS : quelques résultats cachés dans les fichiers de l'OCDE recèlent de bonnes nouvelles pour les ados : les élèves ont été questionnés sur leur temps d'utilisation d'Internet chez eux pour le *fun* (comme regarder des vidéos, par exemple *YouTube*, etc.) Ceux qui ne le font jamais (ils sont seulement 5,4 %) obtiennent un score de 452 en compréhension de l'écrit électronique alors que ceux qui le font presque tous les jours (26,7 %) obtiennent 508 et ceux qui le font tous les jours (41,3 %) obtiennent un score de 500... Cet effet supposé bénéfique du *fun* ne se limite pas à la compréhension de l'écrit. Les performances en maths passent de 455 (jamais) à 506 (presque tous les jours) et à 495 (utilisation quotidienne). La participation intensive aux réseaux sociaux va avec une amélioration d'une vingtaine de points environ des capacités de compréhension de l'écrit, de même que la lecture des journaux sur Internet ou son utilisation pour obtenir des informations. Pour être totalement honnête, il faut admettre que, à trop jouer sur ordinateur, qu'il s'agisse de jouer seul ou en collaboration, les élèves verraient plutôt se dégrader leurs performances.

Mais tout ceci ne concerne pas la France...

Épiphanie sanglante, août en janvier

« L'architecte : Allô... Une femme blonde ? Prenez son signalement. Enregistrez. Prévenez le service statistique. »

Ionesco, *Tueur sans gages*.

Février 2015, les statisticiens criminologues de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) croient rêver. Ils constatent avec surprise une diminution sans précédent de la délinquance en France au mois de janvier, celle-ci atteignant des niveaux « qu'on n'observe habituellement qu'au mois d'août ». Les atteintes aux biens (qui recensent également les destructions et dégradations) ont baissé de 12,4 %, alors qu'ils étaient en hausse continue depuis déjà plusieurs mois.

« On a d'abord cru à un bug » affirment-ils, cités par *Europe 1*.

En mars, un communiqué de presse est diffusé pour révéler l'hypothèse : il y aurait un effet Vigipirate sur la petite délinquance. Le déploiement des forces de police mais aussi militaires dans les rues, les gares et les endroits sensibles serait de nature à diminuer fortement les passages à l'acte, « les délinquants hésitant à monter au braquage » affirme le chef statisticien de l'organisme, cité par *Le Monde*.

Mais ce déploiement de forces ne suffit pas à expliquer un tel niveau de délinquance. Selon le directeur de l'Observatoire sur *Europe 1*, « peut-être que beaucoup d'individus qui souhaitaient commettre des actes de délinquance se sont dit que ce n'était pas le bon moment pour passer à l'acte, parce que s'ils étaient interpellés la sanction pénale serait peut-être plus importante au regard de la sensibilité du sujet de la criminalité et de la délinquance suite aux attentats de janvier ».

Voilà, l'ONDRP a la solution contre le crime : renforcer la présence policière partout et aggraver les sanctions pénales, les statistiques le prouvent. Une théorie d'ailleurs validée par « des sources policières » de l'*Agence France Presse*.

Sauf que.

Sauf que selon les données disponibles, tout ou presque a baissé au mois de janvier.

On a non seulement hésité à « monter au braquage », mais aussi à ne pas payer sa pension à son ex-femme, à refuser de confier son enfant à son ex-mari, à fumer des pétards, à trafiquer des stupéfiants, à voler sur les chantiers ou dans les

voitures, à incendier des biens privés, à mettre des filles sur le trottoir, à commettre des délits de chasse et de pêche, à commettre des atteintes à l'environnement, des outrages à agent, à acheter ou vendre sans facture, etc.

Ce même mois, en France, 63 des 103 types de délinquance apparaissent en baisse par rapport à janvier 2014. En février, 71 enregistraient une baisse, il faut remonter au premier trimestre 2012 pour trouver des niveaux de baisse comparables. À l'époque, l'ennemi public numéro un s'appelait Mohammed Merah.

À Paris, ce ne sont que 60 secteurs qui apparaissent à la baisse en janvier, mais il faut remonter à mars 2003 pour trouver un tel ralentissement d'activité chez l'ensemble des délinquants (61 infractions à la baisse). À l'époque, pour la première fois, le plan Vigipirate était passé à l'orange à l'occasion de la guerre d'Irak.

Intéressant aussi, en janvier 2015 toujours, une baisse de la délinquance « globale » a été enregistrée dans 72 départements métropolitains. Le mouvement s'est poursuivi en février avec 77 départements à la baisse. Là encore, il faut remonter à mars 2012 (85 départements en baisse !) pour retrouver de tels niveaux de « cohésion nationale » du monde du crime.

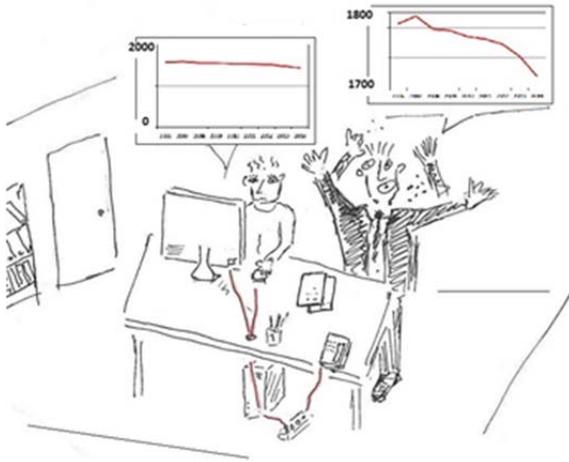
Pénombre a contribué à la remise en question du chiffre global de la délinquance, longtemps exploité pour vanter les résultats de tel ou tel ministre de l'Intérieur. Le principal défaut de ce nombre est qu'il ne décrit pas seulement l'évolution de la délinquance, mais également l'intensité de l'action policière pour mettre au jour et enregistrer cette délinquance.

Cette dualité prend une dimension particulière lors d'événements tels que ceux qu'a connus la France au début de l'année 2015. Que reflètent en effet les diminutions enregistrées ?

L'ONDRP, soutenu par le ministère de l'Intérieur, privilégie une diminution réelle de la délinquance. Cette position légitime d'ailleurs les efforts consentis par les forces de l'ordre dans le cadre du plan Vigipirate.

Mais que se passe-t-il si l'on considère l'autre aspect de l'indicateur ?

Dès le 8 janvier, le ministre de l'Intérieur diffusait un communiqué décrivant « la mobilisation et le déploiement des forces de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate » : plus de 88 000 personnes, dont 50 000 fonctionnaires de police et 32 000 gendarmes départementaux. Ces effectifs représentent



une part importante des forces de sécurité dont la tâche habituelle est d'enregistrer les plaintes de victimes de vols, d'agressions ou d'escroqueries ou de mettre au jour des infractions de toute nature.

Pendant plusieurs semaines, l'activité a été réorientée dans un triple objectif de vigilance, prévention et protection contre la menace terroriste, très éloigné des priorités habituelles. Certains lieux d'accueil du public ont même été provisoirement fermés afin de permettre la mobilisation. C'est le cas de plusieurs commissariats subdivisionnaires du Val-de-Marne ou des Hauts-de-Seine, par exemple.

Un plan Vigipirate renforcé aurait donc, sur la délinquance, un effet proche de celui des vacances universelles du mois d'août, le sous-effectif administratif ne s'expliquant évidemment pas par les mêmes raisons.

Il est, de fait, concevable que la baisse généralisée de la délinquance observée par les statisticiens de l'ONDRP s'explique non par l'efficacité d'un tel déploiement de forces à dissuader la délinquance ordinaire, mais bien par son inefficacité à l'enregistrer.

Selon le Professeur Statone¹, l'un des criminologues de *Pénombre*, une diminution des ressources allouées aux policiers serait un bon moyen de faire diminuer le niveau de la délinquance décrite par les statistiques de police. Il est possible d'inverser l'affirmation : les statistiques de la délinquance globale seraient un bon moyen d'évaluer les ressources policières disponibles.

Les recherches qui sous-tendent cette proposition débouchent sur un corollaire intéressant. Face à leur découverte du mois de février, les statisticiens de l'ONDRP se sont longuement interrogés sur leur hypothèse « sécuritaire ». Si longuement que le bulletin

statistique mensuel consacré au mois de janvier 2015 n'a pu être publié. Cet événement rarissime ne s'était produit qu'une fois depuis la création du bulletin, à l'occasion de la parution, fin 2013, d'un rapport d'inspection révélant les pratiques employées dans les services de police dans le but de « déstater »² une partie de la délinquance. On imagine les interrogations qu'a dû provoquer ce rapport au sein de l'Observatoire qui a alors retenu pendant deux mois la sortie de son bulletin mensuel.

Et on se prend à rêver d'un indicateur de productivité des services statistiques qui diminuerait à mesure que croîtraient les interrogations suscitées par leur production.

Violette Ultra

1. Voir ou revoir *TV LOLF* sur le site *Daily Motion* :

http://www.dailymotion.com/video/x1ec9t_tvloolf_news

2. Voir « STAT et STIC, le grand fric-frac », *Lettre blanche* n°61.

Brèves

Euthanasia on rise in Belgium and Netherlands Far more Belgians choose to die than are killed on roads

On répète souvent que « on fait dire n'importe quoi aux chiffres ». Là, dans ce titre et sous-titre d'un article du *Financial Times*, je crois qu'on fait mieux. « Je choisis de mourir » *vs* « je meurs dans un accident de la route » se voit donc donné un sens, dans un grand quotidien de référence.

Deux chiffres se sont rencontrés au bureau d'état-civil (pour la mention décès). Ne ratons pas l'occasion de les faire convoler ! »

C'est beau, non ?

Jan Robert Suesser

Encore plus beau

« L'Autorité de la concurrence a infligé un niveau record d'amendes en 2014, selon son rapport annuel (...) Selon ce document, les sanctions s'élèvent à 1 013 milliards d'euros, soit un record historique, puisque le précédent plus haut niveau était de 631 millions d'euros en 2008. » (*Direct Matin*, 9 juillet 2015).

Encore une année comme ça, et la dette publique française est liquidée.

Jean-Jacques Petit

Les chiffres étaient verrouillés de l'intérieur

Le 6 juin 1995, Alain Juppé a adressé à ses ministres des lettres de mission leur fixant pour chacun des objectifs précis. Ainsi, Jean-Louis Debré, ministre de l'Intérieur, s'est-il vu assigner « l'objectif d'obtenir, dès l'an prochain, une réduction de 5 % des faits de délinquance et de criminalité » (Le Monde, 8 juin 1995).

S'agit-il de réduire les faits de délinquance ou leur constatation qui en mesure seule la quantité ? On peut prendre les paris que le ministre de l'Intérieur présentera un résultat correspondant à la demande, légèrement supérieur à 5 %, une petite décimale ajoutant à la crédibilité des chiffres ? Le produit final dépendra pour beaucoup du théorème de Demonque, qui, pour ceux ayant oublié leurs antisèches, s'énonce ainsi : « sur une courte période, les statistiques de la délinquance varient en proportion inverse de la popularité du ministre de l'Intérieur auprès des agents chargés du collationnement des données qui les fondent ».

Pénombre rappelle avec plaisir au directeur général de la police nationale quelques techniques élémentaires lui permettant à bon compte de faire plaisir à son ministre : par exemple, se contenter de noter sur les relevés de main courante des faits qui auparavant auraient pu faire l'objet d'un procès-verbal, affecter les ilotiers dans le seizième arrondissement plutôt qu'en Seine-Saint-Denis, ne plus interpellier les usagers et usagers-revendeurs de cannabis pour faire diminuer de deux-tiers les infractions à la législation sur les stupéfiants, ne plus intégrer dans les crimes d'homicide les tentatives,



quasi-toujours correctionnalisées par les parquets... etc. Pour les techniques un peu plus sophistiquées, nos spécialistes consultent en dehors des heures de service.

Cet objectif ainsi formulé risque cependant de perturber une fois de plus les relations police-gendarmerie, le ministre de la Défense n'ayant, quant à lui, reçu aucune instruction de réduire la délinquance dans de semblables proportions. Quant au ministre de la Justice, doit-on mesurer l'efficacité de son action à l'augmentation ou à la diminution du nombre de peines de prison prononcées par les juges ?

Et si tout simplement l'on en profitait, à l'instar du rôle qu'a commencé à tenir le Haut Conseil à l'intégration en matière d'immigration, pour créer une instance scientifique pluridisciplinaire qui fixerait les règles méthodologiques et déontologiques relatives à l'ensemble des chiffres relatifs à la sécurité publique, pour éviter toute manipulation dans leur élaboration et leur présentation ?

Jean-Paul Jean
(Lettre n°7, juillet 1995)

Bis repetita

Je me disais aussi que la tentation d'arranger le chiffre, toute condamnable qu'elle soit, est parfois, par anticipation, la réponse pertinente à ceux qui l'interpréteront tendancieusement, malicieusement. C'est là sans doute une justification perverse de la manipulation : comme parade à l'exploitation. Plus fondamentalement, je vois deux questions, derrière la controverse sur le chiffrage de la criminalité :

Un, le concept de criminalité n'est pas unitaire. Les spécialistes le savent, mais les médias s'abusent et nous abusent en paraissant croire que c'est un objet bien spécifié. Criminalités réelle, ressentie, dénoncée, constatée, enregistrée, apparente, prouvée, réprimée... Plus ou moins emboîtées, partiellement chevauchantes, ces diverses notions forment système. Par-delà la réalité des faits, la définition de ces notions résulte de l'intervention croisée du législateur, de l'opinion, des organismes (police, justice) et des citoyens (victimes, parents, voisins, etc.). Si l'on voulait mesurer la criminalité, il faudrait construire un schéma conceptuel qui articule entre elles ces diverses notions. Il y faudrait la coopération des divers organismes et partenaires y impliqués.

Or, ils n'y coopèrent pas, ou de façon circonspecte. Les diverses définitions n'étant pas construites en système, les différents rôles ne sont pas repérés ni reconnus. S'ensuit, notamment à propos d'une mesure du phénomène, la peur d'imputations réductrices. D'où des défenses. Après cela, on peut bien dénoncer les rivalités corporatistes : c'est là une réalité sociologique ; mais ce n'est qu'une explication de premier niveau. Car, même si ces défenses et rivalités étaient avérées, même si elles étaient délibérées, il reste que les acteurs des corporatismes sont les jouets inconscients de ce désordre systémique.

Deux, avant de savoir si l'on vise à l'objectif assigné (réduire les faits) ou si l'on se contente d'un simulacre (réduire les chiffres), d'où tombe cet objectif ? Pourquoi fixer un résultat quantifié ? Est-ce pour faire sérieux, ou parce que tel est bien le quantum souhaitable ? Ce pourcentage de 5 % est-il purement arbitraire ; et, même ainsi, quelle en est la genèse ? S'il est apparu raisonnable au décideur politique, à quelle raison (motif, proportion ou tempérance) répond-il ?

Rationnellement, on pouvait penser qu'il résulte d'une évaluation *ex ante* du possible et du souhaitable. Du souhaitable : souhaité par qui ? et, au regard de quels critères ? Du possible : selon quelle explication des mécanismes à l'œuvre ? Car, ne faut-il pas s'expliquer comment advient la situation à laquelle on veut remédier et, pouvoir anticiper les effets vraisemblables (recherchés ou

pervers) des actions que l'on va déclencher ? Or, si l'on fait cette évaluation, il y a gros à parier que l'on va retrouver le même système d'acteurs qu'évoqué ci-dessus. Et, dès lors qu'on prend en compte l'interaction de cette pluralité d'acteurs, est-on sûr que l'objectif puisse être assigné à l'un d'eux (ici, les services de l'Intérieur) à charge pour lui d'entraîner la coopération ou de maîtriser les réactions des autres ? Si on ne le sait, quel sens y a-t-il à promulguer cette consigne ?

René Padieu

(Lettre n°8, décembre 1995)

ICI l'ombre

Prévision sécuritaire : Pénombre, une fois de plus, avait vu juste dans son numéro 7.

Rappelons à nos attentifs lecteurs ayant déjà archivé ce précieux document que, le 6 juin 1995, le premier ministre avait fixé à son ministre de l'Intérieur l'objectif « d'une réduction, dès l'an prochain, de 5 % des faits de délinquance et de criminalité » et que nous avions prévu que le chiffre de réussite serait légèrement supérieur.

Comme un ordre est un ordre, un calcul est un calcul et l'objectif apparaît déjà rempli au bout de 6 mois. En présentant ses vœux à la presse le 22 janvier 1996, ledit ministre de l'Intérieur a en effet annoncé qu'en 1995 le recul de la délinquance de voie publique était de 6 % en métropole et de 12 % à Paris. Les grèves de fin d'année et le plan Vigipirate ont bien entendu joué un rôle déterminant.

Mais, puisque la délinquance a tant baissé sur les derniers mois de 1995, le ministre aura-t-il intérêt à calculer l'évolution 1996 par rapport à l'année 1995, ou celle partant du 1^{er} juillet de chaque année ? Aimant les risques calculés, *Pénombre* prend un nouveau pari. Sera retenue la présentation qui mettra le mieux en valeur l'efficacité du ministre. Petite remarque incidente : la statistique criminelle concernant la Corse devra-t-elle être bientôt considérée à part de la statistique nationale, à l'instar du prix du tabac dans l'indice Insee ?

Jean-Paul Jean

(Lettre n°9, avril 1996)

Ndlr : nos plus anciens lecteurs nous pardonneront cette longue autocitation, illustrations comprises, en complément du texte de Violette Ultra.



LE SON DE PÉNOMBRE

Des euros ni sonnants ni trébuchants

UNE ÉTUDE de septembre 2015 de Pierre Kopp pour l'Office français des drogues et toxicomanies¹ estime le « coût social » annuel de l'usage des drogues licites (tabac et alcool) et illicites en France à près de 250 milliards d'euros (Md€) : 120 pour le tabac, autant pour l'alcool et un peu moins de 10 pour les autres drogues. Ouah ! Rappelons que le budget de l'État est inférieur à 400 milliards et celui de la Sécurité sociale à 500.

Qu'est-ce que le coût social ? Pour l'auteur de l'étude c'est la somme du coût de ces addictions pour les finances publiques et de leur coût externe. Sur les 250 Md€, le premier représente un peu plus de 22,5 Md€, soit moins de 10 % de l'ensemble. C'est beaucoup, mais peu de chose par rapport aux dépenses de l'État et de la Sécurité sociale. Ce coût est « constitué par la différence entre les dépenses de prévention, répression et soins et les recettes des taxes sur l'alcool et le tabac ainsi que les économies de dépenses en lien avec les retraites non versées. » Faisons confiance à l'auteur de l'étude pour l'avoir estimé le mieux possible. Le coût externe, quant à lui est « constitué des coûts frappant les acteurs du marché des drogues (valeur des vies humaines perdues, perte de qualité de vie) et des coûts affectant les acteurs extérieurs au marché des drogues (pertes de production des entreprises et des administrations). » Ce coût externe est de 223 Md€. Il se décompose en 131 Md€ pour les pertes en vies humaines, 74 Md€ pour les pertes de qualité de vie et 18 Md€ pour les pertes de production. Il ne s'agit donc pas de prendre le coût social des drogues comme un coût pour les finances publiques ; c'est pourtant ce que fait le *Journal de l'économie* du 11 septembre qui écrit : « Le tabac et l'alcool représentent chacun 120 milliards pour les finances publiques. »

Reprenons les éléments du coût externe. Pour les pertes de production on voit le raisonnement. Quelqu'un qui meurt à 50 ans parce qu'il a fumé ou trop bu, alors que sans cela il aurait travaillé jusqu'à 62 ans, fait perdre à la société 12 années de sa production. Oui, mais, dans notre société, où des millions de chômeurs espèrent un emploi et en attendant ne contribuent pas au PIB, un travailleur décédé peut être remplacé, sauf ceux qui sont

irremplaçables, ce à quoi la sagesse populaire ne croit guère. Quant au coût des vies et des qualités de vies perdues, ça se discute, comme disait l'autre. Pourquoi et comment estime-t-on ces coûts ?

La vie n'a pas de prix mais parfois il faut donner un coût à sa perte. Par exemple, pour indemniser quelqu'un de la disparition d'un proche due à un tiers. Le tribunal alloue alors une somme pour compenser le manque à gagner et le *pretium doloris*. Idem dans le cas d'un handicap causé par autrui. L'estimation de ces coûts peut également se révéler nécessaire pour les confronter à ceux d'un investissement destiné à éviter des pertes de vie et de qualité de vie, dans le cas d'un aménagement routier par exemple. Cela étant, ces estimations n'ont rien d'évident. La preuve en est apportée ici, où l'auteur de l'étude signale que le coût social de 250 Md€ qu'il vient d'estimer est trois fois supérieur à celui qu'il avait estimé neuf ans plus tôt et ce principalement parce que l'estimation du coût de la vie humaine a doublé entre temps !

Finalement à quoi sert ici cette monétarisation du coût externe ? À rien, sinon à faire des gros titres, lesquels risquent d'induire en erreur même les lecteurs des médias plus sagaces que le *Journal de l'économie*. Car en l'absence de consommation de ces drogues dans notre pays, son PIB, qui est de quelque 2 100 Md€, serait-il augmenté de 250 Md€ du coût social ? La réponse est non. Il ne le serait que des 22,5 Md€ du coût financier et un petit peu des pertes de production. Mais on aurait évité, ce



qui n'a pas de prix, beaucoup de maladies, de handicaps et de drames.

Pour ne pas rester sur une note négative, signalons que l'étude devrait mettre fin à l'idée que l'« État s'en met plein les poches » avec les taxes sur les drogues licites, lesquelles représentent 13,5 Md€. Même si on y ajoute les économies dues aux retraites non servies, de 1,6 Md€, on est loin des 35 Md€ du fait de la prévention, de la répression et surtout des soins nécessités par ces addictions !

Jean Célestin

1. Pierre Kopp, 2015, *Le coût social des drogues en France*, OFDT, note 2015-04

ndlr : chers lecteurs et lectrices, « ça se discute » comme dit l'auteur ! Vos réactions (écrites) seront bienvenues.

Fuir Paris ?

En ce début d'automne 2014, on pouvait encore bénéficier de quelques belles journées ensoleillées. Pour les Franciliens et surtout pour les Parisiens, malheureusement ce ciel clair = pollution. D'où des mesures prises ou simplement envisagées pour réduire celle-ci : limitation du diesel, gratuité des transports en commun, circulation alternée... Dans les communications officielles et médiatiques sur cette question on entend souvent que la pollution fait perdre six mois d'espérance de vie aux Parisiens. Ce chiffre résulte d'une étude de l'Institut national de veille sanitaire (INVS) publiée en 2012 à partir de la pollution repérée en 2004-2006, laquelle ne porte pas que sur Paris mais sur neuf grandes villes françaises, ou plutôt neuf agglomérations. Le Grand Paris, la capitale plus la Petite couronne, où la perte est évaluée 5,8 mois précisément, Bordeaux, Rouen, le Havre et Toulouse, où elle est moindre, Strasbourg, Lille et Lyon, où elle est du même niveau, et Marseille, où elle est de 7,5 mois. On est alors étonné qu'un collectif de médecins parisiens, qui se base sur la même étude, puisse affirmer : « Au total, ce sont huit mois d'espérance de vie que la pollution de l'air retire à chaque Parisien. » (BFM TV 14/02/2013).

À écouter les informations j'avais cru comprendre dans un premier temps que Paris, du fait de la pollution, avait une espérance de vie inférieure de six mois à l'espérance de vie générale de la France. Loin s'en faut, puisque l'espérance de

vie de cette ville-département est la plus forte de l'ensemble des départements : 83,6 ans (chiffres 2013, moyenne simple des valeurs pour les hommes et pour les femmes), soit 4,6 ans de plus que pour le Pas-de-Calais, bon dernier avec 79,0 ans. L'Ile-de-France arrive de même en tête des (anciennes) régions avec 82,9 ans, soit 3,5 ans de plus que la dernière, le Nord-Pas-de-Calais avec 79,4 ans.

Comme la pollution avance les âges au décès, on peut aussi s'intéresser à la mortalité prématurée. Par exemple au « taux de mortalité prématurée » de l'Insee, qui est le rapport entre le nombre de décès d'individus âgés de moins de 65 ans et l'effectif la population de même âge, la structure par âge étant standardisée. Cette fois-ci Paris avec 1,7 pour 1 000 (chiffres 2011) n'est pas à la meilleure place, laquelle est détenue par La Haute-Savoie avec 1,5 pour 1 000. Effets de l'air pur de nos belles montagnes contre la pollution de la capitale ? Voire, la valeur la plus mauvaise, considérablement plus forte qu'à Paris, est détenue par la Nièvre, avec 2,8 pour 1 000, un département pas particulièrement urbain.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'effet nocif de la pollution, mais simplement de le relativiser. Les risques de mortalité, s'ils dépendent de l'environnement, varient fortement selon le milieu social, entre autres du fait de différences de comportement : les cols blancs sont plus soucieux de leur santé que les cols bleus. Les premiers, en particulier, fument moins et boivent moins, addictions beaucoup plus nocives que la pollution, ce qui n'est évidemment pas une raison pour ne pas lutter contre cette dernière. Or le Grand Paris abrite une population où les cadres sont beaucoup plus représentés que dans l'ensemble du pays.

Une dernière chose : contrairement à ce que disent nos médecins, ce n'est pas chaque Parisien qui est censé perdre une fraction d'année de vie. Les asthmatiques et tous les fragiles des bronches risquent de voir leurs vies amputées de plusieurs années du fait de la pollution, alors que la plupart seront peu affectés par ce phénomène.

Alfred Dittgen



Éternel retour

C'était un sondage BVA « Les Français et Nicolas Sarkozy », pour *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, du 3 juillet 2014.

« 72 % des Français pensent que Nicolas Sarkozy n'est pas honnête et 59 % qu'il a fait son temps »

Le tableau croisé serait intéressant (en ajoutant les sans opinion pour chacune des questions et en différenciant ici comme ailleurs « gauche et droite » quoi qu'on pense de la pertinence universelle de cette distinction). En tout cas, le rapprochement brutal des deux questions laisse perplexe. En effet, il n'est nullement nécessaire d'être malhonnête pour être considéré comme « ayant fait son temps ». Ni d'ailleurs l'inverse : les exemples abondent de personnalités condamnées qui continuent ou reprennent néanmoins leur carrière.

72 % des Français pensent que Nicolas Sarkozy est solide et a de l'autorité et 49 % qu'il est rassembleur

Il y a donc au moins 23 % de personnes qui pensent que cette éventuelle autorité/solidité serait facteur de division et non de rassemblement. Mais au fait, que signifient les 72 % : combien, parmi eux, considèrent qu'il s'agit d'autorité légitime et combien d'autoritarisme, présumé illégitime ? Combien de solidité sur des positions justifiées et combien sur des principes qu'on rejeterait ? Ajoutons que solidité et autorité, ce n'est pas la même chose et qu'une question posée sur un seul de ces critères aurait très vraisemblablement recueilli un score inférieur à 72 %, dans la mesure où poser la question ainsi induit une réponse plutôt positive...

Mais il y a au moins un rapprochement vers lequel on penche irrésistiblement : les deux « 72 % » (malhonnêteté et solidité). Par différence, en supposant l'absence de « sans opinion » (qu'il faudrait d'ailleurs systématiquement indiquer) il y aurait au plus 28 % de Français qui considèrent l'ancien président comme honnête (remarquons que c'est à peu près son électorat de premier tour en 2012). À supposer que ces 28 % soient tous enclins à considérer l'ancien président comme solide, ils resteraient $72 - 28 = 44$ % à considérer qu'il serait à la fois malhonnête et solide. Peut-être...

Quelques questions pour finir, au vu de ces résultats : à combien peut-on estimer (au minimum et au maximum) le % de ceux qui considèrent Sarkozy comme « un rassembleur malhonnête » ?

Rassembleur mais pas solide ? Solide et honnête mais pas rassembleur ? Malhonnête et pas solide mais quand même rassembleur ? Etc. (s'agissant de trois questions regroupées par deux ou par trois, il doit y avoir vingt cas possibles). Passons, pour simplifier, sur le fait d'avoir fait son temps ou non...

Alain Gély

Statistiques affolées

Avec l'attaquant suédois du PSG, l'expression « affoler les statistiques » est à prendre au premier degré semble-t-il : quand il s'agit de lui, les chiffres ont parfois tendance à ne plus vouloir dire grand-chose. L'émotion et la partialité de ceux qui les emploient sans doute... Dernier exemple en date, cette infographie tirée de *L'Équipe* du mercredi 21 janvier 2015.



Huit buts sur 13 matches, soit 0,6 but par match : jusqu'ici tout va bien. Par contre, un but tous les 3,6 tirs et 3,6 tirs par match, ça devrait a priori faire pile un but par match, non ?

Comment expliquer une si jolie boulette dans un quotidien de référence ? Il est possible que l'objet « Tirs par match » soit mal défini, et qu'il s'agisse en réalité du nombre de tirs réalisés toutes les 90 minutes.

Le plus sympathique dans cette méprise sans grande importance (il ne s'agissait heureusement pas de faire atterrir un satellite sur une météorite), c'est que l'infographiste n'a pas réalisé que le ratio buts / match qu'il proposait en ligne 3 comme une exploitation des lignes 1 et 2 (matches & buts) était aussi le résultat de la combinaison des lignes 4 et 5 (but / tirs & tirs / matches). De là découle certainement une absence de vérification de la cohérence interne du pool de chiffres fournis.

Thomas Eisinger

L'étalon du foot

Lors de la nocturne « les chiffres du nucléaire », nous avons moqué l'utilisation d'images récurrentes servant à illustrer la quantité de déchets nucléaires à traiter. Nous avons trouvé plusieurs références au volume d'une piscine (à propos du nucléaire, retour du refoulé !), mais, plus souvent, à la superficie d'un terrain de foot, lieu familier s'il en est, sportif et porteur de représentations inoffensives. Le terrain de foot devient l'étalon incontournable des médias.



- Un demi-terrain de foot serait la taille d'un astéroïde censé passer à côté de la Terre le 15 février 2013 (selon la NASA) tandis que c'est un astéroïde grand comme cinq terrains de foot qui vient frôler la Terre en janvier 2015.

- Pour un terrain de foot, vous pouvez avoir : un écran HD inauguré à Times Square, installé sur la façade d'un hôtel au cœur de New York (il est précisé qu'il fait l'équivalent de huit étages de haut, 23,74 mètres sur 100,5 mètres), un OVNI dans la région de Lewisburg (Mississippi), un télescope (qui pourrait avoir un diamètre de 50 ou même de 100 mètres et dont la construction pourrait coûter bien plus d'un milliard d'euros) ou bien la plus grande surface végétalisée de Paris sur un toit (un espace de 7 000 m² végétalisés).

- Record à battre : le plus grand drapeau du monde, de la taille de 19 terrains de football, a été déployé par les Tunisiens.

- Palme pour un grand terrain constructible de 24 000 km² au cœur de l'Australie. Un ranch est implanté sur le terrain et peut accueillir jusqu'à 14 000 têtes de bétail, mais offre de larges possibilités aux acheteurs potentiels, puisque sa surface correspond à plus de trois millions de terrains de foot.

- « Les Nations Unies estiment qu'environ 700 000 réfugiés syriens ont cherché asile en Europe entre avril 2011 et octobre 2015. Bien serrés les uns contre les autres, ils occuperaient dix terrains de foot (...) mais « quatre millions de réfugiés syriens (...) vivent dans des camps proches de la frontière, de quoi remplir 61 terrains de football » (une petite règle de trois permet de conclure que certains sont plus serrés que d'autres...¹).

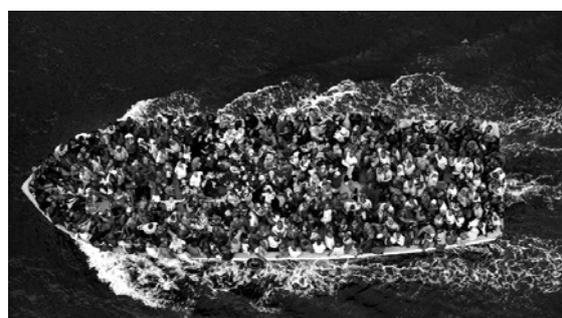
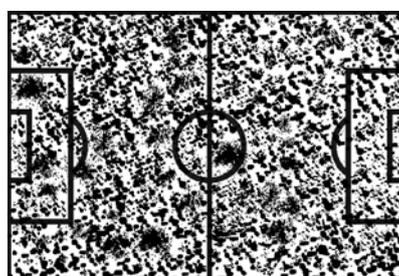
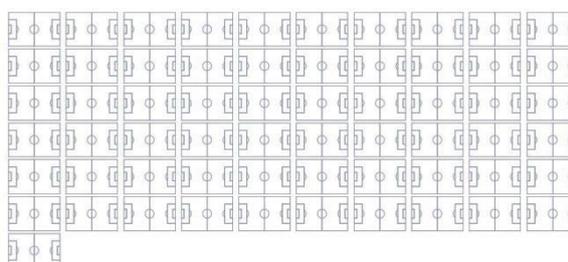
- En Amazonie, 185 000 hectares de forêt sont déjà partis en fumée, ce qui représente l'équivalent de 260 000 terrains de football.

Rappelons qu'un terrain de football mesure entre 90m et 120m de long et entre 45m et 90m de large. Pour un étalon, c'est un peu élastique. Heureusement, *Wikipédia* propose toute une série d'exemples de valeurs de superficie² : la taille d'un terrain de football serait de 7 226 m² et celui d'un terrain de football américain de 5 400 m². Reste à savoir de quel côté de l'atlantique on se trouve.

Béatrice Beauflis

1. Donc 70 000 Syriens par terrain de foot en Europe et à peine 66 000 hors d'Europe. Quand on pense qu'il y a encore des gens qui se demandent à quoi serre l'Europe... C'est le site finlandais *lucify.com* qui actualise diverses infographies à propos des réfugiés syriens et propose ces approximations mouvantes (ndlr).

2. https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordres_de_grandeur_de_superficie



REFUGIÉS

Les nombres clandestins déferlent

*Que de morts entassés et pressés sous la terre !
Le nombre ici n'est rien ; la foule est solitaire.*

Antoine-Marin Lemierre (Catacombes de Paris)

La « crise des réfugiés » (ou des migrants) en Europe se déroule sous l'effet du nombre, nombres réels de personnes empruntant massivement les « routes » transfrontalières et nombres médiatiques venant renforcer le poids des images. L'actualité livre en continu le spectacle de lieux submergés par des groupes ou des foules, en déplacement ou bloqués dans des lieux d'attente. Ces images sont traduites en nombres qui n'ont pas plus de précision qu'un comptage de manifestants.

En continu aussi, on lit, par exemple dans *Ouest-France* le 27 octobre 2015, que « plus de 700 000 réfugiés sont arrivés en Europe via la Méditerranée en 2015, et plus de 3 210 sont morts ou portés disparus » et que « un peu plus de la majorité de ceux qui arrivent sont des Syriens ». Ici la source citée est le HCR (Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés) qui apparaît conjointement avec l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) pour des chiffres plus détaillés : « D'après l'OIM, 5 239 personnes sont arrivées en Grèce samedi et 4 199 dimanche. Depuis le début du mois d'octobre, ils sont plus de 160 000 à être arrivés en Grèce depuis la Turquie, dont 99 000 ont débarqué à Lesbos, 22 000 à Chios, 21 500 à Samos et environ 7 500 à Léros »

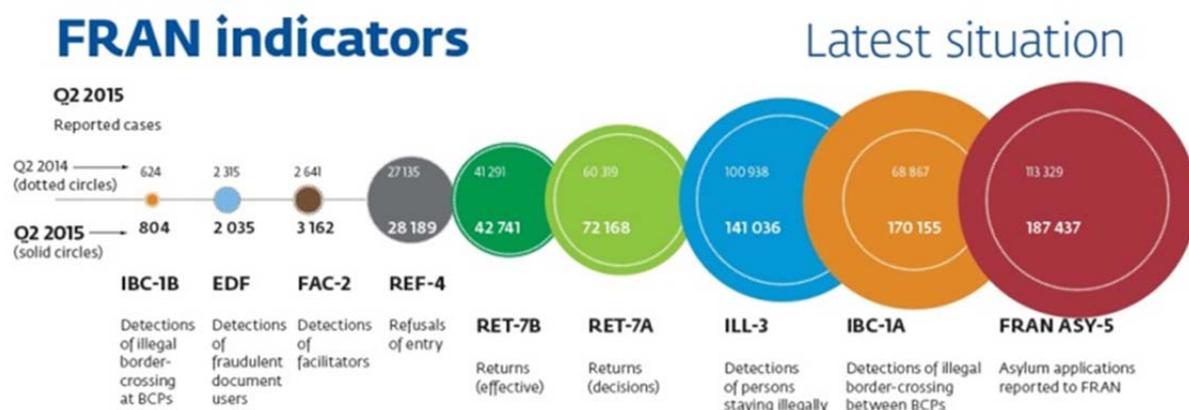
Du côté de l'ONU, les communiqués ne sont pas plus précis sur la source, comme ici (communiqué du 29 octobre 2015) : « Depuis le

début de cette année, environ 570 000 personnes sont arrivées dans les îles grecques en provenance de Turquie, la plupart sur des bateaux gonflables, a rappelé le HCR. »

Face à la gravité de la situation et des comptes macabres qu'elle induit, il semble inopportun d'en demander plus. Mais à *Pénombre*, on ne devrait pas oublier combien les chiffres de l'immigration illégale sont délicats à utiliser, surtout si les querelles de mots prennent le devant (parler de migrants ou de réfugiés, ne plus dire immigration illégale ou pire clandestine mais irrégulière). Comment peut-on annoncer que plus de 700 000 migrants ou réfugiés sont arrivés en Europe depuis le début de l'année ? Et comparer ce nombre à celui des années précédentes ?

La seule source officielle pouvant fournir régulièrement cette estimation est l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex). Pourtant, en dehors de la reprise éventuelle de ses communiqués de presse mensuels, il en est peu fait mention, le HCR et l'OIM étant plus visibles. La presse du 13 octobre reprenait un communiqué AFP indiquant que « plus de 710 000 migrants sont entrés dans l'Union européenne entre le 1er janvier et le 30 septembre de cette année, contre un total de 282 000 pour toute l'année dernière, a annoncé mardi l'agence européenne de surveillance des frontières Frontex. »

L'agence organise une collecte mensuelle auprès des pays de l'Union européenne en retenant une définition des frontières extérieures comprenant les frontières avec des pays tiers des États membres participants à l'espace Schengen ou des États associés (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Un rapport statistique trimestriel (« FRAN » pour *Frontex Risk Analysis Network*) diffuse neuf indicateurs dont le premier est celui des détections de franchissement illégal des frontières extérieures



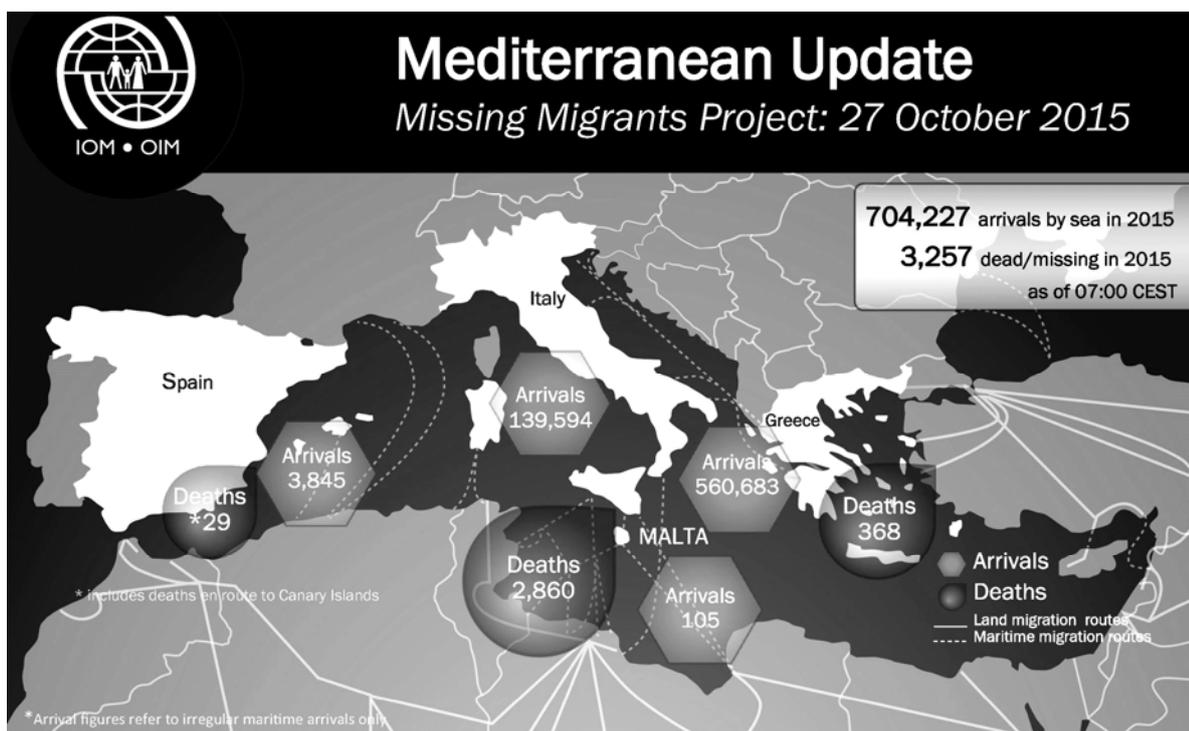
de l'Union européenne (*detections of illegal border-crossing*). Pour le deuxième trimestre, selon FRAN Q2-2015, leur nombre est de 170 155 et, selon un communiqué du 13 octobre 2015, le cumul pour les trois premiers trimestres est de plus de 710 000.

Arrivé à la source, le lecteur peut être curieux de connaître les définitions et conventions permettant d'établir ce comptage. Si le rapport évoque des tableaux mensuels remplis par les services concernés dans les pays européens et une centralisation par un réseau informatique le 25 du mois suivant le mois concerné, pour plus d'informations de méthode, il invite à se reporter aux annexes des deux premiers rapports de la série, soit Q1 et Q2 2009, qui ne sont pas reprises en 2015. Hélas, les rapports FRAN ne sont disponibles sur le site Internet de l'agence qu'à partir de 2010...

On espère que ces annexes pointaient que par définition, les franchissements illégaux de frontières ne sont pas tous comptés : il faut pour cela qu'ils aient été « détectés » ou constatés comme nous disons en France pour les crimes et délits entrant dans les statistiques de police. La détection n'étant pas partout aussi complète, non seulement le compte total est affecté mais aussi les répartitions géographiques enregistrées. Inversement, il peut y avoir des doubles comptes liés à la géographie européenne et ceci est souligné par les communiqués de Frontex, par exemple celui du 13 octobre : « *Clarification: Frontex provides monthly*

data on the number of people detected at the external borders of the European Union. Irregular border crossings may be attempted by the same person several times in different locations at the external border. This means that a large number of the people who were counted when they arrived in Greece were again counted when entering the EU for the second time through Hungary or Croatia. » « Au final », devraient dire les journalistes, il est clair qu'on ne sait pas si les doubles comptes compensent le chiffre noir (si l'on ose dire par allusion à la statistique de délinquance). En revanche, il est bien indiqué que sur certains points l'information collectée est incomplète. Ainsi, la nationalité des personnes « détectées » est inconnue dans une proportion importante.

L'usage public des nombres de Frontex souffre comme ailleurs de la passion du chiffre unique. Alors que, en veillant aux limites de ces comptages, les huit autres indicateurs établis et le commentaire apporté par l'agence peuvent se révéler instructifs, un chiffre unique, plus de 710 000 en neuf mois, est le plus souvent cité. Il est donné seul ou alors accompagné d'un autre chiffre frappant, celui des migrants portés morts ou disparus principalement en Méditerranée (3 257 au 26 octobre 2015). La collecte d'informations chiffrées sur ces décès est assurée par l'OIM dans le cadre du projet « *missing migrants* ». La diffusion sur le site de ce projet est rapide et régulière. Or la carte ci-dessous présentant les décès donne aussi un nombre de migrants arrivés



par mer, 704 227 en 2015 (établi au 27 octobre 2015). Ce nombre est dit estimé sur la base des données fournies par les gouvernements des États concernés, Espagne (3 845 arrivées), Grèce (560 683), Italie (139 594), Malte (105) ou les bureaux locaux de l'OIM. On peut se demander si l'expression « les gouvernements » recouvre en partie les sources utilisées par Frontex. Cette source en apparence alternative laisse perplexe, outre le fait que le terme « migrants » n'est pas précisé : elle donne un « nombre d'arrivées par mer » y compris pour la Grèce. Le rapport Frontex (FRAN Q2 2015) indique de son côté que toutes les voies d'entrées sont incluses et que beaucoup de migrants irréguliers arrivés en Grèce ou Bulgarie continuent leur voyage à travers les Balkans vers l'Europe de l'ouest et du nord, ce qui est désigné comme la « route des Balkans », et arrivent à la frontière hongroise (page 8). Le passage par la Grèce peut se faire par voie terrestre. Pour le moins, on se demande comment on arrive à dénombrer ces migrants à l'unité près en voyant l'improvisation qui entoure leur accueil. Ou alors l'art des statisticiens grecs a retrouvé à s'employer assez opportunément !

L'apparence de convergence entre les sources (autour de 710 000 migrants) a pu tromper la vigilance des journalistes. Selon la source, il ne s'agit donc pas de la même chose : franchissement des frontières extérieures de l'Europe ou entrées par la Méditerranée, de janvier à septembre ou de janvier à octobre, avec ou sans les migrants qui ne sont repérés que bien après une éventuelle traversée maritime. Ou alors ces considérations de méthode importent peu puisque dès la fin de l'année 2015, c'est le seuil du million qui était en vue. Attendu, annoncé d'avance et finalement proclamé le 22 décembre par le HCR : « Europe : le nombre des réfugiés et migrants en 2015 a dépassé un million ».

Ce qui donne dans un titre du journal *Le Monde* : « Le cap du million de migrants arrivés en Europe en 2015 a été franchi », photo à l'appui.

Mais alors la source est l'OIM tandis que, une semaine plus tôt, Frontex évaluait à 1,55 million les franchissements irréguliers des frontières européennes, avec doubles comptes toutefois. La fourchette s'élargit semble-t-il.

Bruno Aubusson de Cavarlay



Le millionième migrant franchissant le cap du million

COIN D'OMBRE

Mise au net

*Stupéfaite à la cime de l'instant,
La chair se fait verbe – et le verbe se précipite.
Se savoir banni sur terre, étant soi-même terre,
C'est se savoir mortel. Secret archi-connu
Et aussi secret vide, sans rien à l'intérieur.
Les morts n'existent pas, seulement la mort, notre mère.
L'aztèque le savait, le grec le pressentait :
L'eau est feu et pendant le parcours
Nous autres ne sommes que feux de paille.
La mort est la mère des formes...
Le son, bâton aveugle du sens :
J'écris la mort et je vis en elle
Un instant. J'habite ce son :
cube pneumatique transparent,
il vibre sur cette page,
disparaît dans ses échos.
Paysages de mots :
mes yeux les dépeuplent rien qu'à les lire.
Peu importe : mes oreilles les propagent.
Ils ressurgissent là-bas, dans les zones indécises
Du langage, villages lacustres.
Ce sont des créatures amphibies, ce sont des mots.
Ils passent d'un élément à un autre,
Ils se baignent dans le feu, reposent dans l'air.
Ils sont de l'autre côté. Je ne les entends pas :
que disent-ils ?
Ils ne disent rien : ils parlent, parlent.*

Octavio Paz,

Mise au net (Pasado en claro), trad. Roger Caillois, 1975

COMPOSITION DE CE NUMÉRO 62...

| | | |
|---|---|----------------------------------|
| Édito | Wordle (à partir des textes de ce numéro) | page 15 |
| | | 7 805 mots en 13 articles dont : |
| NOUVELLE RECRUE | | |
| Notre % quotidien | Otto de Saint Pourçain | 7,61 % |
| LE COIN DES EXPERTS | | |
| Le PISA préféré des médias | Béatrice Beaufiles | 9,99 % |
| Épiphanie sanglante, août en janvier | Violette Ultra | 14,12 % |
| Brèves | Jan Robert Suesser, Jean-Jacques Petit | 2,18 % |
| Les chiffres étaient verrouillés de l'intérieur | Jean-Paul Jean | 5,02 % |
| <i>Bis repetita</i> | René Padiou | 6,32 % |
| Ici l'ombre | Jean-Paul Jean | 3,34 % |
| LE SON DE PÉNOMBRE | | |
| Des euros ni sonnants ni trébuchants | Jean Célestin | 10,26 % |
| Fuir Paris ? | Alfred Dittgen | 7,64 % |
| Éternel retour | Alain Gély | 5,51 % |
| Statistiques affolées ? | Thomas Eisinger | 2,91 % |
| L'étalon du foot | Béatrice Beaufiles | 6,59 % |
| RÉFUGIÉS | | |
| Les nombres clandestins déferlent | Bruno Aubusson de Cavarlay | 18,51 % |
| COIN D'OMBRE | | |
| Mise au net | Octavio Paz | q.s.p. un numéro |

Illustration de la une réalisée à partir d'une gravure d'Henri Royer illustrant La vieille fille de Pierre l'Ermite, à la Maison de la bonne presse (1924).

Illustrations de la page 2 réalisées par reproduction d'extraits de Mon Quotidien, journal pour les 10-14 ans.

Illustrations des pages 6, 7 et 9 reprises d'anciennes Lettres blanches (n° 7 et 9).

La série des terrains de foot de la page 11 est reprise du site lucify.com, la dernière étant remplie point par point à la main, suivie de la vue aérienne d'une embarcation aussi remplie. Illustration de la page 5 : dessin de Fabrice Leturcq. La provenance des autres illustrations est indiquée dans les articles eux-mêmes.



Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude



Conseil d'administration : Bruno Aubusson de Cavarlay (trésorier), Béatrice Beaufiles (secrétaire), Michelle Folco, Alain Gély, Fabrice Leturcq (président), Marion Selz, François Sermier, Alain Tripiier (vice-président), Erik Zolotoukhine.

Conseil élargi : François Asperti-Boursin, Jean-René Brunetière, Chantal Cases, Daniel Cote-Colisson, Sébastien Delahaie, Alfred Dittgen, Françoise Dixmier, Karin van Effenterre, Alexandre Lechenet, Jean-Étienne Mestre, Nicolas Meunier, Lise Mounier, Jean-Jacques Petit, Jan Robert Suesser, Pierre Vicenti et les membres du conseil d'administration.

Lettre blanche : directeur de la publication : Fabrice Leturcq

Adresse postale : Pénombre, 32 rue de la Clef, F 75005 Paris **Courriel** : redaction@penombre.org

Site Internet : <http://www.penombre.org>

Tirage : 0,0005 million d'exemplaires

ISSN 1959 - 7851